

Le 2 mai 2024

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
JESSICA FRANCE
Le 06 juin 2024 à 11H30
*En visioconférence***

ORDRE DU JOUR

0. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023.

Le projet de compte rendu est consultable sur le site du programme CAP'TRONIC à l'adresse suivante : <https://www.captronic.fr/Compte-rendu-AG-30-juin-2023.html>

1. Lecture du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Lecture du rapport et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
3. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2023, du rapport moral et du rapport financier pour 2023 ; approbation des conventions réglementées ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
5. Renouvellement des administrateurs représentant les membres actifs ;
6. Renouvellement des administrateurs non présidents de CIRP représentant les membres adhérents ;
7. Pouvoirs pour les formalités ;
8. Questions diverses.

Projet de résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2023, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, en approuve les termes et approuve les comptes de l'exercice écoulé, qui font ressortir un résultat de 112 712,98 € et les termes des différents rapports qui viennent de lui être présentés.

Quitus est donné aux membres du Conseil d'Administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier établi par le Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, qui s'élève à la somme de 112 712,98 €, au report à nouveau en totalité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs représentant les membres actifs, à savoir :

- M. Alain FOUCARAN (IES de Montpellier)
- M. Philippe QUÉMERAIS (ENSSAT à Lannion) et M. Mohammed RAMDANI (ESEO à Angers), suppléant ;
- M. ANTOINE DUPRET (CEA LIST à Saclay) ;
- Mme Marie BREZISKI (Mines St Etienne - CMP GC).

Ces mandats courront jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice en cours.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Madame ou Monsieur de l'organisation en qualité d'administrateur représentant des membres associés. Cette nomination prend effet à compter de ce jour et jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice en cours.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur/Madame en qualité d'administrateur non président de CIRP représentant les membres adhérents. Cette nomination prend effet à compter de ce jour et jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice en cours

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur en qualité d'administrateur non président de CIRP représentant les membres adhérents. Cette nomination prend effet à compter de ce jour et jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice en cours.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.